

## Appel d'offres TP-2026-14

### Acquisition d'une chenillette à trottoir

La Municipalité de Boischatel (ci-après : la Municipalité) désire obtenir des soumissions pour l'acquisition d'une chenillette à trottoir neuve, 2026 ou plus récente, avec équipements.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

**Les soumissions seront reçues au plus tard jusqu'à 11 h le 2 avril 2026**, au bureau de la Municipalité ci-après identifié, et elles seront ouvertes au même endroit, selon ce qui est indiqué ci-après.

Responsable de l'appel d'offres : Daniel Boudreault, greffier

Lieu du dépôt des soumissions : Municipalité de Boischatel  
45, rue Bédard  
Boischatel (QC) GOA 1H0

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles par le biais du SEAO ([www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca)) et ne peuvent être obtenus que par le biais du SEAO. Aucun autre document ne lie la Municipalité.

Toute demande d'information doit être faite par écrit et exclusivement au responsable de l'appel d'offres (précédemment identifié), à l'adresse suivante : [greffe@boischatel.net](mailto:greffe@boischatel.net).

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principal établissement d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et l'Accord sur le libre-échange canadien (ALEC) et qui ont obtenu par l'intermédiaire du SEAO, à leur nom, les documents d'appel d'offres émis par la Municipalité.

FAIT À BOISCHATTEL CE 2<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2026.



Daniel Boudreault  
Greffier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 2<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026 et le publiant dans le Journal de Québec.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 2<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2026.



Daniel Boudreault  
Greffier